



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bruits

Question écrite n° 503

Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur les nuisances provoquées par les manoeuvres des avions de la base aérienne de Travo durant la saison touristique. A 7 kilomètres au nord de Solenzara se trouve un champ de tir réservé aux avions militaires français et étrangers pour leur entraînement aux tirs air-sol. Située dans une région très touristique, à proximité immédiate de villages de vacances, cette zone est survolée en permanence, à l'exception d'une période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre, occasionnant des nuisances sonores pour les riverains. Ce désagrément nuit à la réputation du site au point d'être consigné dans les guides touristiques notamment à l'usage de la clientèle nord-européenne qui représente un fort potentiel pour le développement de cette micro-région de Corse. La fréquentation touristique, en amont et en aval de la saison estivale, se trouve par le fait fortement hypothéquée. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des dispositions de manière à allonger la durée de fermeture de ce site d'entraînement au tir.

Texte de la réponse

L'entraînement des pilotes constitue une activité essentielle pour l'armée de l'air. L'engagement de la France en opérations extérieures a d'ailleurs démontré l'importance qu'il convient d'accorder à la formation des équipages. Les campagnes de tir, auxquelles participent certains pays alliés, s'effectuent sur des champs de tir répartis sur le territoire national ou à l'étranger et sont limitées au strict besoin opérationnel. L'implantation géographique du champ de tir de Diane au centre d'une zone touristique a été prise en considération. Ainsi, l'utilisation de cette zone a été répartie sur l'ensemble de l'année, avec une fermeture de trois mois pendant la période estivale, contrairement aux autres implantations du même type qui ne sont fermées qu'un mois. En métropole, l'activité de ce champ de tir est la moins élevée tant en termes de créneaux horaires qu'en nombre d'avions qui la survolent. Depuis le 1er janvier 2002, la zone n'a été partiellement activée que dix-sept jours (moins de dix-sept heures de créneaux de tir). Malgré cela, des raisons conjoncturelles ont entraîné une utilisation plus intensive au début du mois de juin, créant quelques désagréments locaux. Afin de réduire encore le volume sonore occasionné, une modification des trajectoires des appareils est à l'étude, d'une part pour limiter le survol terrestre au profit d'un survol maritime lors de l'exécution des passes de tir, d'autre part, pour augmenter les hauteurs de vol des appareils. Consciente de la gêne causée aux habitants de la région survolée, la ministre de la défense a demandé aux autorités militaires locales de renforcer la communication avec les élus afin d'éviter les difficultés pouvant être temporairement ressenties en cas d'activité spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 503

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2622

Réponse publiée le : 9 septembre 2002, page 3068